

# EUROPE CLIQUET

FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

---

PROSPECTUS SIMPLIFIE



**PROSPECTUS SIMPLIFIE****PARTIE A STATUTAIRE****PRESENTATION SUCCINCTE**

Code ISIN	:	FR0010083444
Dénomination	:	EUROPE CLIQUET
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM GESTION
Déléataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Déléataire de la gestion comptable	:	CACEIS FASTNET
Durée d'existence prévue	:	99 ans
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
Commercialisateur	:	EdRIM SOLUTIONS

**INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION**➤ **Classification**

OPCVM diversifié.

➤ **Objectif de gestion**

L'objectif de gestion vise, tout en offrant la possibilité de participer à une performance diversifiée sur le marché des actions européennes, représenté par l'indice Eurostoxx 50, à maintenir la valeur liquidative du FCP au-dessus de 90% d'une valeur de référence, initialement égale à la valeur liquidative d'origine. Cependant, chaque fois que la valeur liquidative du FCP excèdera 106% de la valeur de référence, cette dernière sera réajustée, fixée à un niveau égal à cette valeur liquidative, et constituera dès lors la nouvelle valeur de référence.

Le gérant se réserve la possibilité de réduire l'exposition sur le marché des actions jusqu'à 0% notamment afin de respecter les objectifs de préservation du capital. La méthode de gestion utilisée est celle de l'assurance de portefeuille. L'actif du FCP est composé de deux catégories d'actifs, l'une dite risquée représentée par l'indice Eurostoxx 50, l'autre dite non risquée composée d'instruments obligataires et monétaires. La proportion entre ces deux catégories est réajustée dans le but de maintenir la valeur liquidative au-dessus de 90% de la valeur liquidative de référence.

La gestion, sur le degré d'exposition à l'indice Eurostoxx 50, est discrétionnaire.

L'objectif de gestion qui conduit à préserver, pour chaque valeur liquidative, 90% d'un niveau de référence ne constitue pas une garantie, ni une protection.

### ➤ **Economie du produit**

#### - Economie de l'OPCVM

L'économie de l'OPCVM permet au porteur de bénéficier d'une partie de la performance de l'indice Eurostoxx 50, représentatif du marché des actions de la zone Euro, tout en limitant le risque de perte maximale de son investissement par le choix d'une gestion dynamique de l'exposition actions de l'OPCVM.

#### - Avantages et inconvénients

##### Avantages

- La technique de gestion mise en œuvre vise à maintenir à tout moment la valeur liquidative du fonds au-dessus de 90% de la valeur liquidative de référence, initialement égale à la valeur liquidative d'origine.
- Le mécanisme de cliquet permet d'augmenter progressivement le niveau de la valeur liquidative de référence.

##### Inconvénients

- La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection partielle du capital. Dans ce cas la performance du fonds sera en liaison avec les taux sans risque et le fonds ne pourra plus profiter d'une éventuelle remontée des marchés actions.

### ➤ **Indicateur de référence**

L'indicateur de référence est l'indice EUROSTOXX 50<sup>SM</sup>, en cours de clôture, dividendes non réinvestis.

Cet indice est composé des 50 valeurs leaders des différents secteurs du marché actions de la zone Euro. Le calcul de l'indice prend en compte la capitalisation boursière des sociétés.

L'indice ne constitue qu'une référence, dont la gestion est susceptible de s'éloigner en fonction notamment de la contrainte de protection de la valeur liquidative.

➤ **Stratégie d'investissement et actifs utilisés**

La méthode de gestion de l'assurance de portefeuille selon laquelle est géré le portefeuille consiste à suivre les facteurs de risque de l'actif risqué et l'évolution des taux d'intérêt de manière à déterminer à tout moment la part de l'actif du FCP qui peut être investie dans l'actif risqué. En particulier, cette stratégie peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit investie dans l'actif risqué, ou inversement à ce qu'elle soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué.

La part d'actif du FCP représentant l'actif risqué est composée principalement de contrats futures sur indice actions et de parts ou d'actions d'OPCVM détenus en direct.

▪ OPCVM

Le FCP investit dans des OPCVM français ou européens coordonnés de catégorie actions. L'investissement global maximum en parts ou actions d'OPCVM est de 10% de l'actif net total du FCP.

▪ Instruments financiers à terme

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures d'indices actions, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange à terme ou optionnels de performance d'actions ou d'indices actions, dans le but de se couvrir contre les fluctuations des marchés actions, ou de s'exposer à ces mêmes risques.

Des opérations de change à terme pourront être conclues dans le but de couvrir le risque de change.

L'utilisation de produits dérivés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du fonds au risque actions au-delà de 100%.

La part d'actif du FCP représentant l'actif non risqué est composée principalement de titres d'états européens libellés en euro pouvant être acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées, et d'OPCVM monétaires.

L'allocation entre les différents supports non risqués est à l'initiative du gérant et peut fluctuer entre 0 et 100% sur les OPCVM monétaires, les obligations court et long terme et les autres titres de créance négociables.

▪ OPCVM

Le FCP investit dans des OPCVM monétaires français ou européens coordonnés. L'investissement global maximum en parts ou actions d'OPCVM est de 10% de l'actif net total du FCP.

▪ Titres de créance et instruments obligataires

Le FCP peut détenir des titres de créance émis par des Etats Européens ayant une note supérieure ou égale à AA+, notation Standard & Poor's ou équivalente d'une durée maximum de 15 ans et des actions ou parts d'OPCVM monétaires de droit français ou étranger coordonnés jusqu'à 10% de son actif net.

La fourchette de sensibilité de la poche obligataire est de 0 à 10.

- Instruments financiers à terme

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange ou des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt dans le but de se protéger contre les risques de taux.

- **Scénarios de marché**

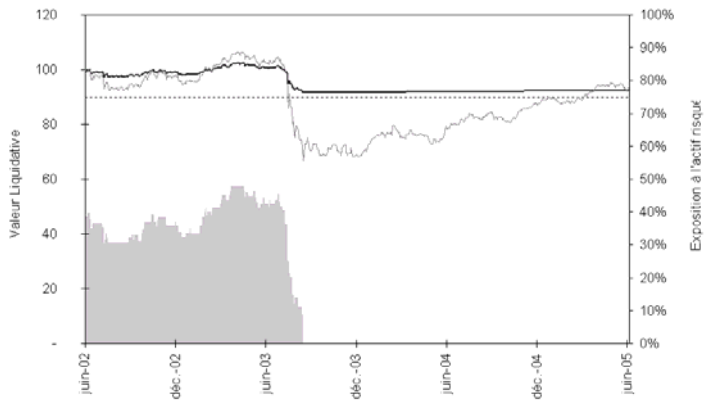
Trois scénarios sont présentés ici à titre indicatif afin d'illustrer la méthode de gestion de l'assurance de portefeuille selon différentes configurations possibles d'évolution de l'actif risqué du FCP.

Ces simulations sur données fictives de marché permettent de calculer le rendement qu'aurait l'OPCVM sous différentes hypothèses. Elles permettent d'appréhender le mécanisme de gestion lors de différentes phases de marchés. Il est toutefois rappelé que les simulations présentées sur ce document sont le résultat de simulations d'EdRIM GESTION à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par EdRIM GESTION et de données qui ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

**Scénario N°1**

(correspondant à une évolution de marché défavorable)

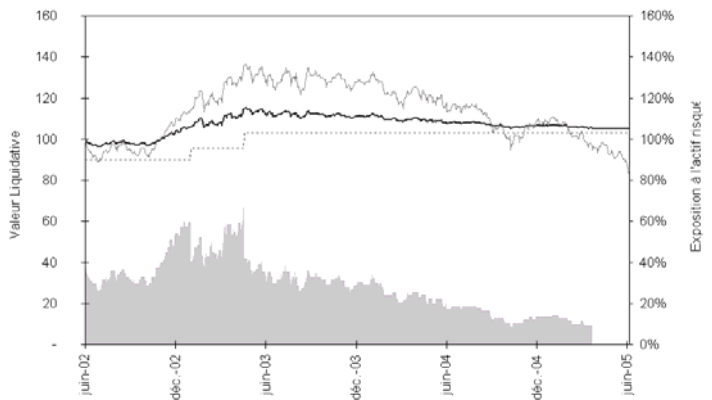
Dans ce scénario, le fonds est définitivement désinvesti de l'actif risqué après 15 mois, à la suite d'une chute brutale de l'indice représentant l'actif risqué. De sorte que par la suite la valeur liquidative du fonds ne peut plus profiter de la hausse de l'indice.



**Scénario N°2**

(scénario médian)

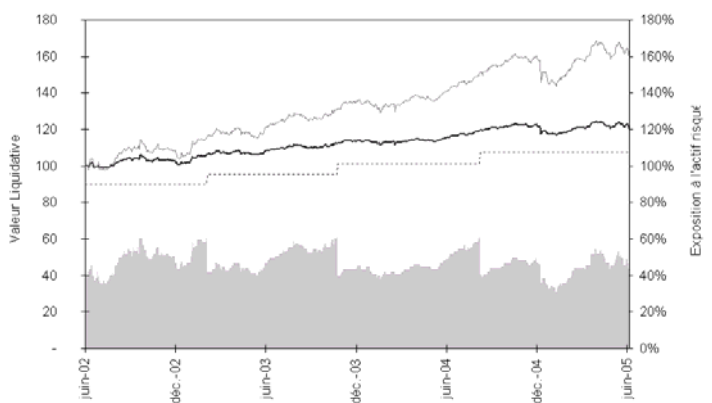
Ce scénario illustre la façon dont fonctionne le mécanisme de protection, qui permet de participer à la hausse de l'indice dans la 1<sup>ère</sup> année du fonds puis de bénéficier de la valeur liquidative protégée : bien que le fonds accompagne la baisse de l'indice sur la seconde partie de cette simulation, cette baisse est plus faible que celle qu'aurait subie un investissement direct sur l'indice.



**Scénario N°3**

(évolution de marché plutôt favorable)

Dans cet exemple, l'exposition du fonds à l'actif risqué évolue autour de 47% en moyenne, permettant au fonds de suivre la tendance haussière de l'indice tout au long de la période. Cette simulation illustre en outre le fonctionnement du mécanisme de cliquet, qui permet de porter progressivement (au terme de 26 mois) la valeur liquidative protégée à 107,6% de la valeur liquidative d'origine.



Légende :



### ➤ **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe EDMOND DE ROTHSCHILD, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

- Gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Objectif de gestion : l'objectif de gestion qui conduit à préserver, pour chaque valeur liquidative, 90% d'un niveau de référence ne constitue pas une garantie, ni une protection.
- Exposition aux marchés actions : le FCP peut être exposé aux marchés actions. Comme pour tout investissement financier en actions, les investisseurs potentiels doivent être avertis que la valeur des actifs de l'OPCVM peut fluctuer fortement. La variation du cours des actions peut avoir un impact positif ou négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de forte variation du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse de manière importante.
- Risque de change pour le résident d'un pays de la zone euro : néant.
- Exposition aux marchés obligataires : la valeur des titres obligataires détenus par l'OPCVM varie en général inversement aux mouvements des taux d'intérêts ; ces variations peuvent affecter la valeur des parts de l'OPCVM. L'exposition du FCP aux marchés obligataires pourra fluctuer entre 0 et 100%, et la sensibilité de la poche obligataire varier de 0 à 10.
- Produits dérivés : les risques inhérents à l'utilisation de futures, d'options sur futures et de contrats de *swaps* ou d'options sur *swaps* incluent, sans pour autant s'y limiter, des risques de variation de prix des sous jacents des produits dérivés, des risques de liquidité, des risques de contrepartie. L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs, personnes physiques et morales.

Le FCP s'adresse aux souscripteurs recherchant un placement investi sur les actions de la zone Euro, et souhaitant bénéficier d'une protection partielle de leur capital.

S'agissant d'un fonds visant à protéger une partie du capital investi, la durée minimale de placement recommandée est de 1 an.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP ou aux actions de la zone Euro.

**INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

➤ **Frais et commissions**

- Commissions de souscription et de rachat :

*Définition générale :* les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux et barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	5 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM		Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM		Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,2 % TTC* maximum
Commission de surperformance	-	Néant

\* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

➤ **Régime fiscal**

- Fiscalité de l'OPCVM : les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Eligibilité (PEA, DSK, etc.) : aucune

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**

➤ **Conditions de souscription et de rachat**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat de parts ou dix millièmes de part doivent parvenir à LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE au plus tard le jour ouvré précédant (calendrier officiel EURONEXT PARIS S.A) le jour de calcul de la valeur liquidative avant 11 H 00.

Elles sont réalisées sur la base du prix d'émission ou de rachat calculé à la date de valeur liquidative suivante.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08  
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

➤ **Date de clôture de l'exercice**

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de juin.

➤ **Affectation des revenus**

Capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Toutes les semaines, le vendredi. Les jours fériés et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel EURONEXT PARIS S.A.), la valeur liquidative sera calculée le jour ouvré suivant.

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative**

EdRIM Gestion

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

**site internet** : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)

**e-mail** : [edrim\\_information@lcf.fr](mailto:edrim_information@lcf.fr)

➤ **Devise de libellé des parts ou actions**

Euro.

➤ **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 3 juin 2005. Il a été constitué le 27 juin 2002.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société :

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail: [edrim\\_information@lcfr.fr](mailto:edrim_information@lcfr.fr)

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)

Date de publication du prospectus : 21 février 2011

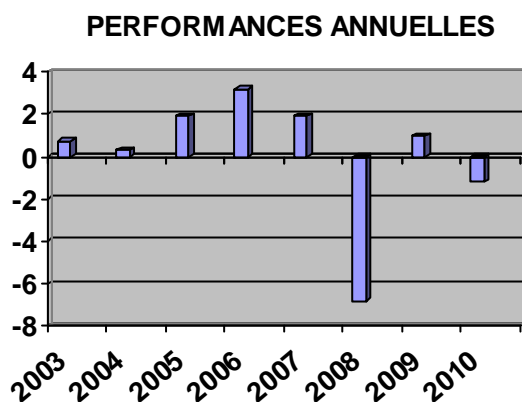
Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**PARTIE B STATISTIQUE**

Cette partie contiendra des renseignements statistiques sur les performances du FCP Le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

**PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 31 DECEMBRE 2010**  
**LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO**



*Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis*

<b>Performances annualisées</b>	<b>1 an</b>	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>
OPCVM	-1,19%	-2,41%	-0,45%
Eurostoxx 50	-6,36%	-14,06%	-4,84%

**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

**PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 25 JUIN 2010**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>2,10%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement</b>	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
<b>Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		-
<b>Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,10%</b>	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

**INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 25 JUIN 2010**

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille :  
Sans objet au regard de la classification du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<b>Classes d'actifs</b>	<b>Transactions</b>
<b>Pension livrées</b>	100 %
<b>Titres de créance</b>	0 %
<b>Obligations</b>	0 %